

Vous avez un projet, un rêve, une passion... lancez-vous !

Entreprendre à Régate et Régabât, c'est avoir un cadre sécurisant et innovant pour réussir

Le meilleur endroit pour entreprendre est sans aucun doute celui qui sécurise les entrepreneurs pour faciliter le lancement de son activité, tout en évoluant dans un cadre collectif qui permet de bénéficier d'un statut d'entrepreneur-salarié. Tels sont les atouts des coopératives d'activités et d'emploi (CAE) Régate et Régabât : entreprendre d'une façon autonome et bénéficier d'un véritable apprentissage de terrain, en combinant une approche humaine, collective et durable.

Née en 1999, Régate a 20 ans et a su démontrer sa pertinence et sa capacité à s'adapter aux changements.

Loin de se satisfaire de cette réussite, Régate continue à développer ses branches sectorielles et passe ainsi de 120 à 250 métiers accueils.



Dans un monde en perpétuel mouvement, où les modèles économiques, sociaux et environnementaux sont remis en cause d'une manière très profonde et radicale, on peut s'interroger sur le sens que l'on donne à nos actions, nos vies, nos envies. C'est probablement le moment opportun pour donner naissance à un projet personnel, alliant épanouissement et viabilité économique.

OUI mais... c'est risqué, c'est difficile, c'est long, c'est dur... La mission que s'est donné le groupement de coopératives Régate, c'est justement de vous accompagner dans la création de votre entreprise, dans un cadre sécurisé et bienveillant.

Comment ? En vous faisant bénéficier d'un statut d'entrepreneur salarié, qui vous permet de démarrer votre activité en ayant dès le départ un revenu, mais aussi une couverture sociale, en prenant en charge et en vous formant sur les différents postes fondamentaux de votre entreprise, comptabilité, gestion administrative, communication, formation... car comme le dit Félicie Domène, à la tête de la Régate depuis 20 ans, on ne naît pas entrepreneur, on le devient.

Les valeurs

Basées sur la bienveillance, Régate et Régabât permettent d'expérimenter, de concrétiser et de développer un projet d'entreprise, en bénéficiant d'un véritable apprentissage de terrain, de se former au métier d'entrepreneur (il s'agit d'une forme pragmatique d'école de l'entrepreneuriat), ainsi d'acquies un statut qui sécurise et bénéficie de services pour faciliter le lancement d'une activité.

Rejoindre ces coopératives c'est se sentir accompagné au quotidien dans le développement de l'entreprise, avoir un suivi personnalisé où chacun peut trouver son propre rythme et son équilibre pour aider l'entrepreneur à se concentrer sur son projet, grâce notamment à une équipe d'appui composée de personnes motivées et compétentes qui assurent la gestion administrative, juridique et comptable.

Les principes fondamentaux

Parmi les principes qui animent la mission au quotidien de Régate et Régabât, on retrouve les valeurs de solidarité, de participation et de citoyenneté mais aussi de responsabilité et de réalité économique. Entreprendre collectivement dans les coopératives, c'est vouloir travailler autrement. C'est créer une forme de travail où tous les entrepreneurs salariés exercent des activités différentes et participent à une alternative sociale et économique.

Le processus d'entreprendre en CAE

Quand un porteur de projet souhaite tester ses capacités entrepreneuriales dans une des coopératives, il devient entrepreneur-salarié grâce au CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise) qui permet de conserver tous les droits, notamment les indemnités de chômage ; ou, au CESA (contrat d'entrepreneur-salarié-associé), un statut sur-mesure, reconnu par la loi, qui permet de bénéficier des avantages d'un CDI et de l'autonomie professionnelle d'un entrepreneur, qui permet de percevoir un salaire en rapport avec le chiffre d'affaire généré par l'activité, afin de bénéficier de la couverture sociale d'un salarié.

Au bout de deux ans, l'entrepreneur a le possibilité de pérenniser l'activité dans la coopérative en devenant associé, statut qui offre une certaine protection en prenant un minimum de risques. L'entrepreneur salarié entre au capital et participe aux décisions de la coopérative.

Concrètement, pour lancer une activité chez Régate et Régabât il faut : un savoir-faire, une motivation et la possibilité et la volonté de démarrer.

Une équipe d'appui dynamique qui conseille et accompagne les nouveaux entrepreneurs au quotidien

Félicie Domène

Fondatrice, Directrice et Gérante des coopératives d'entrepreneurs Régate et Régabât



Figure de l'économie sociale et solidaire, depuis 20 ans. Elle milite pour la coopération comme outil d'avenir, moderne, adapté à l'économie et aux femmes et hommes d'aujourd'hui. En 2016 elle a reçu la légion d'Honneur pour son travail en faveur de la coopération et l'élaboration de la loi économie sociale et solidaire reconnaissant les coopératives d'activités et d'emploi, et en 2019 elle est lauréate des Trophées de l'entrepreneuriat au féminin.

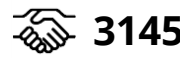


En chiffres

Actuellement



224 activités hébergées en 2019



3145 Personnes accompagnées depuis la création



85% Entreprises toujours existantes

Plus de



500 entreprises créées sur le territoire

Permanence d'accueil et information

A Castres du lundi au vendredi à Albi sur rendez-vous.

Tous les mois, des réunions d'informations sans engagement et gratuite, sont proposées à Albi et à Castres.

Venez découvrir le fonctionnement et l'accompagnement proposés par nos coopératives.

REGATE - REGABAT

05 63 62 82 84
83 avenue d'Albi - Castres
Innoprod - Albi
info@caetarn.fr
www.regate.fr

Un 2^{ème} site internet

Après « www.entreprcoop.fr » site vitrine des entrepreneurs « www.regate.fr » fait peau neuve et intègre les nouvelles marques du groupe.

Découvrez les nouveautés sur www.regate.fr